Historique de l'école Enfant Jésus Carhaix

Extrait du registre paroissial de Carhaix pages 35 à 54

Construction d'une école libre pour les filles

Carhaix avait possédé autrefois deux écoles congréganistes pour les filles :

1°) L'école communale de ND de Grâce, tenue en dernier lieu par les Filles du Saint Esprit

2°) L'école Saint Joseph dirigée par les Religieuses Ursulines.

Après l'expulsion de ces dernières, nous nous sommes trouvés absolument privés d'établissement libre pour les filles.

Que faire ? Nous avons ruminé bien des projets ; mais il fallait attendre quel sort serait réservé au vaste couvent des Ursulines.

La commune de Carhaix en étant devenue propriétaire le 27 juillet 1908, il fallait recourir à d'autres combinaisons. Mais les ressources font défaut. La maison d'école libre des garçons n'est pas encore payée. Avec les sommes laissées par Mr Quiniou ancien Curé et celles que son successeur a économisées, on a pu éteindre la dette contractée envers le Crédit Foncier, soit un peu plus de 6000 francs. Après cet effort, nous avons les mains vides.

Comment se procurer un local à bon compte ?

Le Patronage peut-il être transformé en classes ?

Inutile de songer à acheter l'ancienne école laïque des garçons située rue des Carmes. Jamais la municipalité ne consentira à la mettre en vente, de peur qu'elle ne devienne école libre.

Cependant nous apprenons que des manuels condamnés par les Evêques sont introduits à l'école laïque des filles. Nous avons essayé d'empêcher les enfants de s'en servir par des visites faites au domicile des parents. Avons-nous réussi ? Dans une certaine mesure, nous l'espérons. Quelques livres défendus ont été détruits, mais il doit en rester d'autres. Certaines maitresses sont irréductibles.

Le seul moyen efficace de s'opposer au danger de perversion pour les enfants serait d'établir une école libre. Car les réclamations des pères de familles eux-mêmes n'ont pas beaucoup de chances d'être écoutées. L'idée de l'école libre est lancée; il faut espérer qu'elle fera son chemin. Mais il est nécessaire que la Providence nous vienne en aide. Ce secours nous viendra, nous le

croyons, par l'intermédiaire de la petite sœur Thérèse de l'Enfant Jésus qui a promis de passer son ciel à faire du bien sur la terre.

Nous voilà donc à la recherche d'un terrain. On nous parle des anciennes constructions des Augustines. Mais elles sont trop délabrées ; puis elles ont différents propriétaires et divers occupants sans compter qu'il n'y a pas de terrain suffisant pour les cours à moins d'obtenir une partie du grand Clos. Mais la propriétaire ne veut pas diviser sa propriété.

A un moment donné nous avons espéré acquérir (ou même recevoir) un petit champ derrière le champ de foire. Nouvel échec. Enfin Mme Joly, née Bernard, nous offre sa propriété tout près de l'église au midi : comprenant la maison du notaire et d'autres vieux bâtiments et un jardin assez vaste. L'ensemble a un peu moins de 18 ares et le prix est de 14000 francs. Nous hésitons d'abord devant la somme et l'exigüité du terrain.

Mr l'abbé Messager, inspecteur diocésain des écoles libres, prévenu par Mr René Querné, arrive à Carhaix le 25 mai 1911, jour de l'Ascension. Nous nous rendons chez M. Leclerc, principal locataire. Réunis au nombre de quatre : M. Messager, M. Querné, Mr Leclerc et M. Berthou, curé. Nous arrivâmes à conclure que le terrain était suffisant et que le prix n'était pas exagéré. On décida donc de l'acheter. Mais quand on se présenta le lendemain chez Mme Joly, on apprit avec surprise qu'elle avait déjà reçu d'autres propositions. Cette propriété était en vente depuis plusieurs années sans qu'aucun acquéreur se présentât. Il a suffi que l'on sache que nous étions en quête d'un terrain pour une école libre, qu'aussitôt les concurrents se présentent.

Mme Joly nous donna cependant la préférence à condition que l'on versât immédiatement la somme de 14 000 francs. Monsieur R. Querné a la bonté de faire les avances. Le contrat de vente passé entre Mme Joly et MM. Berthou curé de Carhaix, Com recteur de Plounévézel, et Corre recteur de Poullaouen, a été signé par Mme Joly et les 3 copropriétaires les 2, 8 et 10 juin 1911. Voilà donc la première opération terminée.

Mr R. Querné se charge de dresser les plans du nouvel établissement, et M. le Curé de Carhaix va de porte en porte tendre la main à ses paroissiens. Les sommes reçues varient entre 0,10 centime et 2000 francs. Nous adressons en outre des lettres suppliantes aux propriétaires qui ont des intérêts dans la contrée. Nous avons reçu quelques réponses favorables accompagnées de généreuses offrandes. Mais plusieurs lettres semblent n'être pas arrivées à destination !!! Quoi qu'il en soit, l'œuvre projetée est en général accueillie avec sympathie.

Ayant réuni environ 16 000 francs et reçu des promesses fermes de nouveaux secours pour l'avenir, nous avons fait appel aux 4 entrepreneurs de la ville. Monsieur Guéguen, jeune, seul, se présenta et accepta d'exécuter les travaux au prix du devis qui se montait à près de 3000 francs. La convention fut signée le 13 avril 1912 entre l'entrepreneur et le curé de Carhaix. Les travaux préparatoires commencèrent dès le 30 avril, et la construction fut poussée avec tant de vigueur que le 18 juin la maçonnerie était achevée. Les derniers ouvriers, les peintres, quittèrent le chantier le 11

octobre à 10h du matin. L'entrepreneur fut payé par acomptes au fur et à mesure que la construction avançait. La somme dépensée pour l'école est de 34 000 francs.

Pendant que les travaux s'exécutaient, il fallait songer à trouver une Directrice et ses adjointes. Nous offrîmes d'abord l'Ecole nouvelle aux Religieuses Ursulines. Mais pour l'accepter, elles étaient dans l'obligation de se séculariser. Quelques-unes de leurs Sœurs, quoiqu'appartenant à l'Union, avaient déposé l'habit religieux. D'autre part, certaines Supérieures, entr'autres la Provinciale, même la R.M. Vicaire Générale et une Assistante Générale semblaient disposées à prendre l'Ecole. Mais la Prieure locale, exilée en Angleterre, s'y opposa.

Nous désirions cependant ne confier l'établissement qu'à d'anciennes religieuses, et nous nous adressâmes successivement aux Sœurs de Saint Méen, à celles de Kermaria, aux Filles du Saint-Esprit, aux Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Vannes (maison du Père éternel). Une réponse identique nous arriva de toutes les directions : nous n'avons pas de sujets. Il fallait donc s'y prendre autrement. Deux anciennes religieuses ursulines nous avaient été signalées : Mme Bonthonneau et Mme Le Chaussec. Elles avaient des engagements. Une demoiselle Barré, ancienne institutrice à Kerlouan ne put accepter parce qu'elle avait été prévenue trop tard par Mr l'inspecteur diocésain. Enfin Mr Salomon finit par obtenir de Mme la Directrice de l'Ecole ND de Lourdes à Lesneven qu'elle lui cédât en notre faveur Melle Geneviève Quentel. Après réflexion, Melle Quentel accepta et fit sa déclaration d'ouverture d'école à Carhaix le 4 octobre 1912. Deux adjointes du pays de Lorient Melle Jeanne Le Meur et Hortense Scanvic sont destinées à seconder la directrice.

La vieille maison de Mr Leclerc notaire a été aménagée pour servir de logement provisoire et de cuisine. Une des nouvelles classes servira tout d'abord de réfectoire.

Mr Petit, inspecteur primaire de Châteaulin, vient visiter l'établissement le 14 octobre, et comme si cette première visite n'eût pas suffi, Mr le Sous-Préfet de Châteaulin vint à son tour le 28 octobre. Ni l'un ni l'autre ne firent d'observations. Au commencement de novembre, les maitresses sont au poste. On espère, sans trop de confiance cependant, que l'Ecole pourra s'ouvrir. Mais l'Inspecteur de Châteaulin a mauvais renom. Il n'a jamais accepté une Ecole du premier coup. Et puis il avait fait sa visite à la tombée de la nuit, comme un oiseau qui aime les ténèbres. Sa décision ne fut donc pas prise d'après ce qu'il avait vu, mais d'après des renseignements qui lui avaient été communiqués par des amis complaisants.

Aussi le 5 novembre, veille du jour où devaient s'ouvrir les classes, un pli recommandé parvint à Melle la Directrice. Avant de l'ouvrir, elle devina ce qu'il contenait : l'opposition à l'ouverture de l'école. C'est un tissu d'exagérations, d'inexactitudes, de faussetés, de mensonges, un acte évident de sectarisme. Tous ceux qui ont vu le nouvel établissement et sa situation par rapport aux voisins en conviennent. Qu'on juge par soi-même l'arrêté d'opposition :

L'Inspecteur de l'Académie de Rennes en résidence à Quimper

Vu la déclaration en date du 4 octobre 1912 par laquelle Melle Quentel, Geneviève Jeanne Françoise, née à Porspoder, département du Finistère, le 12 août 1885 a fait connaître à Mr Le Maire de Carhaix son intention d'ouvrir dans ladite commune une école primaire privée spéciale aux filles avec pensionnat.

Vu le dossier déposé à l'Inspection académique le 7 octobre 1912 et dont il a été donné récépissé le même jour.

Vu le rapport de M. l'Inspecteur primaire de Châteaulin en date du 18 octobre 1912.

Vu l'extrait de la délibération prise par la Commission sanitaire en date du 29 octobre 1912.

Vu l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886,

Considérant que du chemin A (voir plan) qui longe la façade sud on peut voir et entendre ce qui se passe dans les classes 1 et 2 et surtout que de ces classes on peut entendre et voir ce qui se passe dans ce chemin,

Que ce chemin, de moins de 4 mètres de large, est bordé par un mur assez haut (3 mètres environ) qui nuit à l'éclairage des classes ;

Que ce mur n'est pas cependant assez haut pour empêcher de voir et d'entendre du dortoir ce qui se fait et se dit dans la cour B où toute la journée, et dès la première heure, des paysans et des ouvriers transportent du fumier, du froment, du cidre, etc…

Que la Commission sanitaire a relevé des traces évidentes d'humidité sur les murs externes des classes et du dortoir et que cette humidité est plus manifeste encore sur les murs intérieurs.

Que les dortoirs sont dépourvus de lavabos et qu'il n'existe pas d'infirmerie ou de chambre d'isolement pour un internat destiné à recevoir 92 pensionnaires.

Arrête :

Il est formé opposition dans l'intérêt des bonnes mœurs et de l'hygiène à l'ouverture de l'école primaire privée de filles avec pensionnat que Melle Quentel se propose d'ouvrir à Carhaix.

Quimper le 5 novembre 1912

L'inspecteur d'Académie

Ce qu'il y a surtout de révoltant, c'est l'injustice évidente, manifeste, dont nous sommes victimes. Il y a, à 2 pas de nous, une Ecole laïque supérieure de filles, établie dans le couvent volé aux Ursulines auquel on peut reprocher réellement tous les reproches qui sont dirigés contre nous, où les travaux n'étaient que commencés quand les classes s'ouvrirent, où l'on travaillera encore des mois et des mois, où les enfants pataugeront dans le mortier, dans le plâtre, dans la boue et la poussière. Tout cela est bon quand il s'agit de la laïque. On n'y regarde pas alors de si près. Ah ! justice sectaire, regarde donc tes balances : elles proclament qu'il y a deux poids et deux mesures.

Toutefois après les 24 heures auxquelles on a droit pour maudire ses juges, on fit les arrangements et réparations nécessaires pour une nouvelle déclaration. Melle Quentel déposa de nouveau son dossier entre les mains de l'Inspecteur d'Académie le 25 novembre. L'Inspecteur

primaire cette fois fit le mort, et le 24 décembre se passa sans qu'il y ait d'opposition. C'est le Petit Jésus sans doute, et sa douce servante Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, qui nous apportèrent nos étrennes de Noël. Aussi la maison fut elle appelée de leur nom : Ecole de l'Enfant Jésus. Le pensionnat cette fois était autorisé pour 98 lits au lieu de 92.

Les classes s'ouvrirent le 3 janvier. Le premier jour, il y eut 25 élèves dont 6 pensionnaires. Avant Pâques, 60 petites filles étaient entrées à l'école.

Comme les maîtresses sont admirables de dévouement les enfants se plaisent en classe font de réels progrès et sont supérieurement élevées. Ainsi l'école a déjà acquis l'estime générale.

Avant de continuer l'historique, il nous faut relater ce qui concerne la garderie.

Notre établissement quoique assez considérable n'était pas assez vaste pour qu'on put extraire une classe en faveur des petits enfants de 4 ans à 7 ans.

Nous essayons de remédier à cette cure en priant les religieuses ursulines de tenir une garderie comme complément de l'école. Elles acceptèrent l'offre volontiers. La garderie s'ouvrit donc au patronage dès le mois d'octobre.une trentaine d'enfants s'y rendirent immédiatement. Les maladies infantiles en retinrent momentanément chez eux : ils revinrent par la suite.

Mais voici un épisode grave et douloureux. L'établissement sous la direction des ursulines avait réveillé la jalousie et la haine des concurrents et des mouchards. On dénonça les religieuses en les accusant de recevoir des enfants de plus de 6 ans. Voilà le parquet de Châteaulin en mouvement le 12 octobre 1912. Outre le fait de la garderie il y avait aussi le délit de Congrégation. Les pauvres sœurs sont de nouveau cernées par la gendarmerie. On met tout sans dessus dessous, leur correspondance est saisie. Elles sont obligées de faire au moins 2 voyages à Châteaulin pour paraître devant le juge d'instruction. O honte de notre temps ! en tous cas c'est révoltant pour ceux qui ont conservé quelques sentiments d'honneur et d'humanité. Jusqu'ici la comparution des religieuses devant le tribunal n'a abouti à aucune condamnation. Désormais la justice pourra courir après elles en Angleterre. Toutefois la garderie a fonctionné jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012 :2013.

Mais la garderie ne devait être que provisoire. Elle n'était d'ailleurs pas suffisante pour satisfaire les parents désireux de confier leurs petits enfants à des maîtresses chrétiennes. Aussi dès la sortie des élèves aux grandes vacances, on se mit en devoir de bâtir une salle attenante au pignon ouest de l'école primaire. Nous fûmes de nouveau obligés de tendre la main aux bonnes âmes.car c'était une dépenses d'environ 6000 francs.les travaux furent menés rapidement et le 17 septembre 1913 Melle Jeanne Ursule Stéphant désignée comme directrice fit sa déclaration en vue de l'ouverture d'une école maternelle.

Mr l'inspecteur de Morlaix qui passait pour bienveillant, vint visiter la nouvelle installation. Son rapport ne fut pas favorable et le16 octobre, Mr Mauduit de Quimper prévient Melle Stéphant qu'il y aurait opposition si on ne modifiait pas les ouvertures du préau fermé. On prétendait que les privés en étaient trop rapprochés. Il y a lieu de regretter qu'on n'ait pas laissé venir les motifs d'opposition. On aurait su à quoi s'en tenir.

On fit toutefois les travaux exigés .On mit la fenêtre à la place de la porte et réciproquement afin que les parfums des petits anges passent par la fenêtre au lieu de la porte !!!

Melle Stéphant fit une nouvelle déclaration le 27 octobre et sur les conseils de Mr L'inspecteur Diocésain fit visite à Morlaix à Mr l'inspecteur primaire. Celui-ci se montra bien élevé mais critiqua l'exiguïté de l'établissement. Or les normes officielles n'étaient exigibles pour une salle d'asile privé. Quoiqu'il en soit Melle Stéphant reçut un arrêté signé le 27 novembre et ainsi conçu :

Académie de Rennes

L'inspecteur d'académie de Rennes en résidence à Quimper

Vu la déclaration en date du 27 octobre 1913, par laquelle Melle Stéphant née le25 octobre 1884 à Gouesnou a fait connaître à Mr le maire de Carhaix son intention d'ouvrir dans sa commune une école maternelle privée.

Vu le dossier déposé à l'inspection académique le 31 10 1913 et dont il a été donné récépissé le même jour ;

Vu le rapport en date du 17 11 1013 de Mr l'inspecteur primaire de Morlaix

Vu l'article 38 de la loi du 3012 1886,

Considérant :

Que l'étendue superficielle du terrain sur lequel est bâti l'établissement présenté est au maximum de 210 m2 que la cour de récréation du nouvel établissement n'a pas plus de 75 m2 et qu'il ne se trouve à proximité aucun terrain où les enfants puissent prendre leurs ébats sans danger ;

Que l'école est au contraire attenante à la partie du champ de foire réservée aux chevaux qui tous les samedis, stationnent ou circulent à côté de l'établissement où par suite les enfants ne se trouveraient plus en sécurité.

Que le préau couvert (fermé) enfin et une partie de la cour se trouvent sous (50) régnante par rapport aux privés constitueraient un danger permanent pour la santé des jeunes enfants

Arrête

Il est formé opposition dans l'intérêt de l'hygiène à l'ouverture de l'école maternelle privée que Melle Stéphant se propose de diriger à Carhaix.

Quimper le27 novembre 1913

L'inspecteur d'académie

Et voilà comment on est exécuté sans que l'on soit admis à s'expliquer et à se défendre.

Il n'est pas difficile de réfuter leurs arguments ici présentés. Ils ne tiennent pas debout.

La modification que nous avions faite au préau est passée sous silence, ou n'en n'ont pas tenu compte.

Quant à la dernière raison : la proximité de la place aux chevaux, elle est arbitrairement imaginaire.

On a l'air de prétendre qu'il y a grande foire aux chevaux tous les samedis. Cela eut fait l'affaire des commerçants. Malheureusement pour eux il n'y a de ces jours d'encombrement que 3 ou 4 fois l'an. Les samedis ordinaires il n'y a que quelques rossinantes qui se trouvent toujours loin des abords de l'école.

Par conséquent la place est toujours libre et sans danger.

Nous pensions dans notre naïveté que le voisinage si tranquille et si agréable de la place eut été un argument militant en notre faveur. On l'a tourné contre nous. Mais la raison prépondérante est la volonté obstinée de s'opposer à la création de l'école maternelle privée : « sit proratione voluntare »

Comprenant que c'est uniquement la malveillance qui nous empêche d'ouvrir notre asile et qu'une nouvelle déclaration aurait le même sort, nous prîmes sur l'heure notre parti : pour ouvrir une école enfantine annexée à une école primaire, il n'y a pas d'autorisation à obtenir.il suffit de prévenir l'inspecteur d'académie et de lui présenter les enfants et la disposition de la classe.

Aussitôt pensé aussitôt exécuter ! Pendant que les lettres et dessins cheminent vers Quimper, les petits enfants de 4 ans arrivent à l'école le 1er décembre. Ils sont 9 la première heure mais font boule de neige : ils en raccrochent d'autres. Melle Ursule est si bonne et si dévouée. Au bout de 3 mois la petite classe réunit 40 garçonnets et fillettes.

Le petit Jésus a vaincu. Il attire à lui les petits enfants. Nous le prions de les garder purs et innocents.

Avant de terminer notre relation, **disons qu'en octobre 1913 un cours supérieur a été créé pour les filles plus avancées et confiées à Melle Stéphanie Queinnec.**

Enfin pour couronner l'œuvre et attirer sur elle les faveurs célestes, nous avons eu la bénédiction solennelle de l'école le dimanche 9 novembre fête patronale de la paroisse.

A la grand messe, Mr Lemoine enfant de Carhaix et vicaire à Rostrenen en rappelant la cruauté du père de St Trémeur, la douceur et la piété de Ste Trifine sa mère a donné à chacun d'utiliser sa salutaire leçon.

Puis le soir avant la procession Mr Berthou curé de Landivisiau a béni solennellement les crucifix destinés à chaque classe et autres salles. Les enfants les ont portés en procession à travers la ville.

Puis avant de rentrer dans l'église la population a fait une station à l'école pour assister à la bénédiction extérieure et intérieure du bâtiment.

Mr Le curé de Landivisiau a exalté le bienfait de l'éducation chrétienne, puis a exhorté les parents catholiques à ne confier leurs enfants qu'à des maîtres chrétiens qui leur indiqueront le chemin de la vertu, de l'honneur et du salut.

P106 107

Bénédiction du nouveau bâtiment de l'école de l'E J le jeudi 6 octobre 1949.

M gr Fauvel accompagné de MR Le chanoine Bellec vicaire général a béni le nouveau bâtiment. La cérémonie a commencé par une messe et la bénédiction suivit. Mgr Fauvel a pris la parole devant une douzaine d'hommes et quelques 200 femmes.

Propriété du nouveau bâtiment.

Ce bâtiment a été construit par Kermaria sur un terrain n'appartenant pas à la société civile immobilière de Carhaix et acheté par la congrégation à la ville. Le terrain faisait partie de la place aux chevaux et formait un enfourchement rectangulaire dans le domaine de l'école Le terrain appartient à une autre société civile fondée par les soeurs à cette fin.

P 119

1955

Ecole maternelle du père Maunoir

La création de cette école a été très discutée. Madame la supérieure de l'école de l'E J la voulait. Et depuis quelques années, voyant les hésitations de Mr Le Curé, faisait le siège de Mr le chanoine Bellec, vicaire général, de l'Enseignement diocésain et l'avait gagné à sa cause.

Lors d'une réunion au presbytère et à laquelle prenait part Mrs Floch et Lou présidents APEL et AEP , maitre Leclerc et Mr Coignat architecte, le directeur et la directrice des écoles libres, la question pratique du rendement d'une autre école maternelle dans le quartier de la gare fut posée et étudiée. A part la mère supérieure, personne n'osait lui prédire un succès satisfaisant.

Devant les insistances de Mr Bellec et de la mère supérieure, la question fut reprise à **Pâques 1955**. Un plan de l'école comprenant 2 classes et un préau ainsi qu'un devis approximatif furent établis pour examen. (puisqu'à Quimper on y tenait.)

La construction fut décidée mais réduite à une classe pour limiter les dégâts en cas de non réussite et aussi pour éviter devant les adversaires le ridicule de n'avoir pas vu clair et d'avoir construit une école sans élèves.

De plus il était convenu que la paroisse prenait en charge la construction de l'école et que Kermaria s'engageait à ne rien demander pour l'entretien des maîtresses ni pour le fonctionnement.

Les dépenses prévues étaient évaluées à plus de 3 000 000 et la paroisse devait y contribuer pour 750000. Des emprunts à 5% permettront de trouver l'argent nécessaire.

Il eut été sans doute plus avantageux de mettre la nouvelle école en adjudication mais on préféra s'adresser à des artisans locaux, amis de l'école chrétienne.

Les travaux commencés fin juillet furent achevés en temps record et l'école ouvre le lundi 3 octobre 1955

Dès le premier jour, 16 élèves (avec les enfants scolarisés jusque là à l'E Jésus)

A mi-octobre il y en avait 26. On ne pouvait guère escompter un meilleur succès !

La bénédiction de l'école eut lieu le dimanche 16 octobre à 17h. Les parents des élèves avaient eu une invitation spéciale et toute la paroisse y était conviée. C'est Mr le curé qui préside la cérémonie qui se déroule selon la 2ième formule du rituel devant une assistance relativement nombreuse. En même temps fut bénite la statue du père Maunoir dont l'école devait porter le nom.et qui était bien désigné pour être le céleste protecteur.

Le **13 janvier 1956** Mr Fauvel autorise la paroisse à emprunter pour la nouvelle école.

Artisans ayant participé à la construction de l'école du Père Maunoir

Mr Toullec maçonnerie

Mr Berthou couverture

Mr Lavanand menuiserie

Mr Lenoir plâtrerie

Mr Moysan peinture

Mr Bothorel electricité

Mr Legall electricité

Mr Coignat architecte

Extraits du

Cahier du conseil de l'Association d'Enseignement et d'Education Populaire de la Jeunesse Féminine de Carhaix (AEP)

1956

Le conseil de **l'Association d'Enseignement et d'Education Populaire de la Jeunesse Féminine de Carhaix**, présidé par Mr Le Floch et réuni le 26 juillet 1956 a décidé d'ouvrir un établissement de Formation Ménagère et Familiale dans le bâtiment récemment construit et d'en confier la direction à Melle Marguerite Kerloc'h .

A G 16 octobre 1957

Président	Le Floc'h Joseph
Vice président	Dorval Paul
Trésorier	Vidélo Philomène (supérieure de l'établissement)
Secrétaire	Mazo Clémentine

Le 20 août 1959 la direction de l'établissement est confiée à Melle Marie Corentine Guellec

A G 30 mai 1960 modification des statuts de l'association p4

Présidente	Mme Moysan Marie -Louise
Vices présidents	Mr Cardinal Trémeur Lostanlen Jean
Trésorier	Mr Guillou Jean
Secrétaire	Mme Conan

A G 15 décembre 1964

Présidente	Mme Moysan
Vices présidents	Mr Cardinal Trémeur Lostanlen Jean
Trésorier	Mr Guillou Jean
Secrétaire	Mr Noirel

A G 15 janvier 1967

Présidente	Mme Moysan
Vices présidents	Mr Guillou Jean
Trésorier	Vigouroux Pierre

Secrétaire Mr Noirel

30 janvier 1967

Travaux : réfection et aménagement du préau

Enrobage de la cour

26 AVRIL 1968

Décision d'ouvrir à la rentrée 1968, suite à la réforme de l'Enseignement technique, d'une nouvelle filière. Cf copie

27 novembre 1968

Signature d'une convention entre la congrégation des Filles de Jésus et l'AEP

« Sr Armelle demande une collaboration des parents pour l'école de l'Enfant-Jésus d'où la demande de convention entre la congrégation et l'AEP. »

8 mai 1969

Décision d'ouvrir à la rentrée 1969 une deuxième année (cf copie)

A G 26 novembre 1970

Modification des statuts de **l'Association d'Enseignement et d'Education Populaire de la Jeunesse Féminine de Carhaix**

La dénomination de l'association devant « **l'Association d'Education Populaire de l'école de l'Enfant - Jésus de Carhaix »**